

• • • UN CONSORTIUM, DES CONSORTIA

Essai de typologie appliquée aux bibliothèques et aux services documentaires

«Participation, communauté», ce sont par ces mots que débute la définition de «consortium» à la page 406 de l'édition de 1934 du *Dictionnaire Latin - Français* de Félix Gaffiot. Ces deux notions peuvent constituer une approche finalement efficace : un *consortium* est un groupe porté vers l'action. Tenter de caractériser ce modèle d'organisation dans notre milieu professionnel révèle l'inscription de nos institutions au sein d'un paysage et d'une communauté documentaires favorables à l'association, à la coopération et au partage. La notion de *consortium* ne recouvre pas une réalité juridique ou réglementaire. Il est *a priori* difficile d'identifier ce qui pourrait relever de cette réalité de manière exhaustive. Certains organismes se revendiquent comme tels, d'autres relèvent du principe du *consortium* sans pour autant s'attribuer cette appellation. Le *Grand dictionnaire terminologique* nous livre une définition suffisamment précise pour identifier les éléments d'une classification des *consortia* potentiels comme avérés :

«*Consortium* : réunion de personnes physiques ou morales poursuivant un but commun ou regroupant certaines activités, dans le but de partager des risques ou des bénéfices, de collaborer en vue d'obtenir un service ou un avantage dans les meilleures conditions d'efficacité et de rentabilité, [...]»¹ Nous pouvons retenir deux dimensions d'analyse du *consortium*, d'un côté la nature des objectifs ou des activités proposés en partage, et de l'autre le mode d'organisation ou de gouvernance. De ce point de départ, nous établissons ici une liste de caractéristiques qui sans être exhaustives ou priorisées, peuvent se combiner pour dessiner une typologie en forme de grille de lecture du *consortium* appliquée aux bibliothèques et aux services documentaires.

Un consortium pour agir ...

... sur les coûts :

- une force collective de négociation
- une visibilité d'investissement pour une communauté plus large qui peut faciliter la recherche de co-financement extérieur
- une expertise dans l'expression des besoins

... sur les infrastructures, les données et les services :

- une plateforme pour bâtir des services communs étendus à différents publics
- une mise en œuvre et une régulation facilitée des référentiels et des standards
- une optimisation des coûts de développement et de maintenance

... sur les compétences :

- une capacité de recherche, de développement et de veille
- une expertise et une diversité des savoirs
- un accompagnement et une mise à jour en formation initiale ou continue

Un consortium à organiser ...

... en s'affranchissant des périmètres institutionnels :

- un renforcement de l'impact de sa mission d'accès, de médiation et de service
- une rencontre de compétences différentes et une fertilisation croisée des méthodes et des expériences
- une opportunité d'effets d'échelle en réunissant des acteurs susceptibles de dépasser leurs propres contraintes internes

... en mode « centralisé » avec un service dédié de coordination :

- un allègement de la réplication des responsabilités et des procédures
- un développement d'expertise au profit d'une communauté plus large
- une extension de sa capacité d'intervention collective et individuelle

... en mode « multipolaire et réparti » :

- une responsabilisation de l'ensemble des acteurs
- une capacité d'initiative étendue et une agilité dans l'expérimentation
- une capitalisation des forces alimentée par la diversité des priorités

Il n'y a pas véritablement de limite au périmètre et à la finesse de la configuration d'un *consortium*. Le niveau d'implication peut également largement varier allant d'un groupe d'intérêt informel à la voie contractuelle. Le système que constitue un *consortium* de bibliothèques et de services documentaires repose sur une analyse parfois individualisée de l'équilibre entre intérêt et investissement et entre participation et reconnaissance.

La portée du projet d'un *consortium* donné est celui de la capacité de se constituer en acteur politique, à la fois groupe de pression, mais également plateforme capable d'assurer la visibilité de missions partagées. Tous les membres doivent pour cela se retrouver dans l'identité du groupe en tant que membre de droit d'une communauté agissante.

Pour retrouver de nombreux exemples de *consortia*, vous pouvez consulter le site de l'International Coalition of library Consortium (Icolc) : <http://icolc.net>

GRÉGORY MIURA

Directeur du Service commun de la documentation
Université Bordeaux Montaigne
Gregory.Miura@u-bordeaux-montaigne.fr

[1] Office québécois de la langue française, Grand dictionnaire terminologique (En ligne)
www.granddictionnaire.com/ficheOqjf.aspx?Id_Fiche=8873723
(Page consultée le 17 février 2016)